



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 juin 2025 – Délibération n°083

Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 17/06/2025

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 19
- Absents : 9

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Présents : BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) – CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LABRO Isabelle – MULLER Geoffroy - MURET Yvain – RAGOT Annie.

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 27/06/2025**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire énonce que la décision modificative n°1 proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement d'opération à opération).

Vu la nécessité d'effectuer des travaux à la STEP La Vialette, comprenant la mise en place d'un bi-pass des effluents pour le renforcement d'un bac tampon en béton cassé et la réfection de la résine intérieure, il est proposé de modifier le budget de la manière suivante :

ly	FC
----	----

IMPUTATION		LIBELLE	MONTANT
Section d'investissement – Dépenses			
Opération 542	Article 21532	STEP La Vialette	+ 25 000.00 €
Opération 534	Article 21532	Rue du Clouzou et Latazou	- 25 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le rapport présenté ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** cette décision modificative n° 1 pour le budget « Assainissement » ;

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture